

VACCINATION

... LE POINT

SUR LA COQUELUCHE

DOCUMENT DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ. ÉTAT DES CONNAISSANCES (JANVIER 2012)



L'IMPORTANCE DU RAPPEL DES ADOLESCENTS ET DES ADULTES AU CONTACT DES NOURRISSONS (STRATÉGIE DU COCOONING) ET DU RAPPEL SYSTÉMATIQUE DES ADULTES DE 26 À 28 ANS

L'objectif du rappel de la vaccination des adolescents et des adultes contre la coqueluche

Les cas de coqueluche chez les enfants de 6 mois et plus ont quasiment disparu grâce à une couverture vaccinale élevée chez les nourrissons. Celle-ci doit être maintenue car la coqueluche circule encore dans la population.

L'enjeu du rappel de vaccination des adolescents et des adultes est d'**éviter les cas de coqueluche** chez les **nourrissons de moins de 6 mois**, non encore protégés par la vaccination et à risque de coqueluche grave, potentiellement mortelle. Ces nourrissons sont le plus souvent contaminés par un adulte^[1], un des parents dans 50 % des cas (l'immunité, qu'elle soit acquise par la vaccination ou la maladie, s'estompe au bout d'environ une dizaine d'années, de sorte que tous les adultes sont potentiellement réceptifs à la coqueluche). La stratégie retenue est donc d'effectuer un rappel du vaccin coquelucheux chez les **adolescents, chez les adultes au contact de nourrissons** (stratégie dite du cocooning) et chez **tous les adultes de 26 à 28 ans**.

Les vaccins contre la coqueluche

La vaccination contre la coqueluche est pratiquée avec le vaccin acellulaire combiné à d'autres valences :

- pour les enfants, la valence coqueluche est normodose **Ca** ;
- pour les adolescents et les adultes, la valence coqueluche doit être faiblement dosée **ca**.

En France, il existe **deux vaccins** quadrivalents **dTcaP** contenant les valences diphtérie faiblement dosée (d), tétanos (T), coqueluche acellulaire faiblement dosée (ca), et polio (P) adaptés à la vaccination des adolescents et des adultes (Repevax® et Boostrixtetra®).

Pour les adultes, **le délai séparant l'administration d'un vaccin contenant les valences d et/ou T d'un vaccin dTcaP** peut être ramené à deux ans. Ce délai peut être ramené à un mois dans un contexte de cas groupés de coqueluche en collectivité.

Enfin, en l'état actuel des connaissances, notamment sur la durée de protection et la tolérance de doses répétées, **il n'y a pas lieu d'administrer plus d'une dose de vaccin quadrivalent dTcaP chez l'adulte.**

[1] Une toux prolongée depuis plus de sept jours, sans explication claire chez un adulte, doit faire évoquer le diagnostic de coqueluche.

EN PRATIQUE, QUI VACCINER ? [2]

Après la primovaccination du nourrisson avec trois doses de vaccin contenant la valence coqueluche à 2, 3 et 4 mois et un rappel à 16-18 mois, d'autres rappels sont recommandés.

- ▶ **À l'âge de 11-13 ans**, le rappel du vaccin coqueluche avec le **DTCaP** vise à protéger les adolescents et les adultes et à couvrir les premières années de la fécondité.

Chez les enfants qui auraient reçu, hors recommandation, un rappel coquelucheux à l'âge de 5-6 ans, il faut différer ce rappel à l'âge de 16-18 ans avec un vaccin quadrivalent dTcaP.

Pour les adolescents qui n'auraient pas été vaccinés à 11-13 ans, un rattrapage avec un vaccin quadrivalent dTcaP est recommandé à l'âge de 16-18 ans, à l'occasion du rappel diphtérie-tétanos-polio.

- ▶ **Chez les adultes**, un rappel du vaccin coquelucheux est à proposer aux couples ayant un projet parental.
- ▶ Afin de renforcer cette stratégie dite du cocooning, un **rappel coquelucheux avec le dTcaP est à proposer à tout adulte n'ayant pas reçu de rappel de vaccin coquelucheux depuis plus de dix ans**, notamment à l'occasion du rappel vaccinal **à l'âge de 26-28 ans**.

- ▶ **Lors d'une grossesse**, il convient de s'assurer que les personnes – enfants, adolescents et adultes – qui vivront au contact de l'enfant à naître pendant ses six premiers mois de vie, sont correctement vaccinées contre la coqueluche :

- enfant à jour selon le calendrier vaccinal ;
- adulte ayant reçu une vaccination contre la coqueluche au cours des dix dernières années.

À défaut, une vaccination devrait leur être proposée. La vaccination de l'entourage est à réaliser durant la grossesse et celle de la mère doit être différée immédiatement après l'accouchement, celle-ci pouvant être effectuée même en cas d'allaitement.

- ▶ **Tous les professionnels de santé** devraient être vaccinés contre la coqueluche, et en priorité ceux travaillant auprès de nourrissons de moins de 6 mois. Il en est de même des professionnels de la petite enfance.

[2] Calendrier vaccinal en vigueur. www.sante.gouv.fr (dossier « Vaccinations »)

Pour plus d'informations

- ▶ **Ministère de la Santé** : www.sante.gouv.fr (dossier « Vaccinations »)
- ▶ **HCSP** : www.hcsp.fr
- ▶ **InVS** : www.invs.sante.fr (dossier thématique « Coqueluche »)
- ▶ **Afssaps** : www.afssaps.fr
- ▶ **Inpes** : www.inpes.sante.fr (Guide des vaccinations)